

Bruxelles, 21 décembre 2023

**A:**

**Ministre David Clarinval**, Vice-Premier Ministre et Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles et du Nouveau Démocratique

**Ministre Zakia Khattabi**, Ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal

**Ministre Frank Vandenbroucke**, vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

**Cc:**

**Premier ministre de Belgique, Alexander De Croo**

**Ministre Hadja Lahbib**, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur et des Institutions culturelles fédérales

**Objet: Proposition de règlement de la Commission européenne sur l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques (SUR) Proposition de règlement de la Commission européenne sur l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques (SUR)**

Cher Monsieur le Ministre Clarinval,

Chère Madame la Ministre Khattabi,

Cher Monsieur le Ministre Vandenbroucke,

A l'approche du début de la présidence belge du Conseil de l'Europe, nous, 27 organisations belges, vous écrivons pour vous demander **de veiller à ce que les dispositions importantes de la proposition de règlement sur l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques (SUR) soient maintenues, afin de protéger la santé des citoyens et l'environnement, tout en assurant une transition de l'agriculture de l'UE vers des pratiques plus durables et robustes.** La proposition SUR est essentielle pour réduire l'utilisation et les risques des pesticides dans l'UE. **Les impacts des pesticides représentent des coûts sociaux importants<sup>1</sup>**, liés à des problèmes de santé, à la perte de biodiversité et de services écosystémiques (pollinisation, lutte naturelle contre les ravageurs, etc.), à la pollution de l'eau et du sol et à des conséquences négatives pour la rentabilité à long terme et la durabilité de l'agriculture. Tous les citoyens sont exposés au risque d'effets négatifs sur la santé liés à l'exposition aux pesticides, les agriculteurs et les travailleurs agricoles, les enfants, les enfants à naître, les femmes enceintes, les personnes âgées et les citoyens ayant des problèmes de santé

---

<sup>1</sup> Une étude a révélé que le coût annuel de la perte de biodiversité due à l'agriculture intensive en Allemagne s'élevait à 50 milliards d'euros, ce qui dépasse de loin le coût potentiel de la mise en œuvre de la législation nécessaire pour protéger et restaurer la biodiversité. Une autre étude a estimé que les coûts sociaux de l'utilisation des pesticides en France représentent plus de 10 % du budget annuel 2017 du ministère français de l'agriculture et de l'alimentation. Une étude du BASIC montre que les coûts directement imputables aux pesticides et supportés par notre société sont deux fois supérieurs au bénéfice net de l'industrie.

étant particulièrement vulnérables. **La protection des citoyens, de la biodiversité, des écosystèmes et des services écosystémiques contre les effets néfastes des pesticides est une tâche importante des gouvernements. Il est urgent de mettre en place une SUR efficace et significative pour relever ces défis sérieux et assurer une transition vers des systèmes agricoles durables et robustes.**

**Les citoyens ont clairement exprimé leur point de vue sur l'utilisation des pesticides à de nombreuses occasions et sur diverses plateformes** : dans un récent sondage IPSOS sur l'opinion publique concernant l'utilisation des pesticides dans l'UE, dans l'ICE "Save Bees and Farmers" où les Belges étaient, proportionnellement, le deuxième pays le plus représenté en termes de nombre de signatures, dans les baromètres de l'UE et dans la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

**Les scientifiques soulignent le déclin alarmant de la biodiversité, y compris des insectes, et les effets néfastes des pesticides sur la biodiversité, les services écosystémiques et la sécurité alimentaire à long terme, ainsi que l'importance d'une SUR efficace<sup>2,3,4,5,6</sup>.**

Les citoyens sont exposés aux pesticides par différentes voies (inhalation à l'extérieur et à l'intérieur, ingestion, absorption cutanée). Les pesticides dérivent et migrent par l'air et l'eau sur des distances de plusieurs kilomètres et plus. Les résidus se retrouvent sur les terrains de jeu, autour et dans les jardins d'enfants et les écoles, dans les bâtiments publics et les habitations, dans les réserves naturelles, les sols, les ressources en eau, les animaux et les êtres humains. Un nombre croissant d'études scientifiques mettent en évidence les liens entre l'exposition aux pesticides et l'apparition de troubles et de maladies. Des liens ont été établis entre l'exposition aux pesticides et l'apparition de cancers (lymphome non hodgkinien, myélome multiple, mélanome cutané, cancer des ovaires, du sein, du cerveau, des lèvres et de la prostate) et de troubles neurodégénératifs (maladie de Parkinson, maladie d'Alzheimer). Les **femmes, les enfants et les fœtus** sont particulièrement vulnérables, l'exposition aux pesticides étant liée à des perturbations du système reproducteur<sup>7,8</sup>, à des troubles de la fertilité ainsi qu'à des altérations du développement neurologique chez les nouveau-nés. Même de faibles niveaux d'exposition aux pesticides peuvent interférer avec le développement neurologique et comportemental des enfants (réflexes néonataux, développement psychomoteur et mental et trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité)<sup>9</sup>. L'exposition aux pesticides est également associée à des risques pour la fertilité masculine. Les **agriculteurs, les travailleurs agricoles et les habitants des zones agricoles sont également particulièrement exposés aux effets**

---

<sup>2</sup> Candel, Jeroen: Les scientifiques appellent à un règlement ambitieux sur l'utilisation durable des pesticides

<sup>3</sup> Hallmann et al. 2017. Baisse de plus de 75 % en 27 ans de la biomasse totale d'insectes volants dans les zones protégées

<sup>4</sup> Rigal et al. 2023. Les pratiques agricoles sont à l'origine du déclin des populations d'oiseaux en Europe

<sup>5</sup> Brühl et al. 2021. Exposition directe des insectes aux pesticides dans les zones de conservation de la nature en Allemagne

<sup>6</sup> Pe'er, Guy: Les scientifiques soutiennent le Green Deal de l'UE et rejettent l'argumentation injustifiée contre le règlement sur l'utilisation durable et la loi sur la restauration de la nature.

<sup>7</sup> Bretveld et al. 2006. Exposition aux pesticides : la fonction hormonale du système reproducteur féminin perturbée ?

<sup>8</sup> Farr et al. 2004. Utilisation de pesticides et caractéristiques du cycle menstruel chez les femmes préménopausées de l'Agricultural Health Study,

<sup>9</sup> Liu et al. 2012. Pesticide exposure and child neurodevelopment : summary and implications (Exposition aux pesticides et développement neurologique de l'enfant : résumé et implications).

**néfastes des pesticides sur la santé**<sup>10,11</sup>, des données montrant des concentrations plus élevées de pesticides dans leur sang et une génétoxicité accrue.

Il est donc de la plus haute importance d'assurer un niveau significatif de protection de la santé des citoyens et des écosystèmes. Nous avons préparé des recommandations fondées sur des données scientifiques dans l'annexe I de cette lettre, et nous vous demandons de bien vouloir les prendre en compte.

En conclusion, nous vous demandons instamment de rester ferme dans la préservation d'une définition forte des dispositions analysées dans l'annexe I, qui est une exigence minimale pour assurer une meilleure protection de la santé des citoyens et de l'environnement contre l'exposition aux pesticides, et qui est exigée par les citoyens de l'UE.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à cette question.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

	<b>Name Organization</b>	<b>Email address</b>	<b>Logo Organization</b>
1	PAN Europe	kristine@pan-europe.info	
2	Dryade	dries@dryade.info	

<sup>10</sup> [Figueiredo et al, 2019](#). Variation spatio-temporelle des concentrations de pesticides dans l'air extérieur et intérieur dans les maisons proches des champs agricoles.

<sup>11</sup> [Dereumeaux et al, 2020](#). L'exposition aux pesticides des résidents vivant à proximité des terres agricoles : A review

3	Velt vzw	yacine@velt.nu	
4	Bond Beter Leefmilieu	heleen.desmet@bblv.be	
5	Natuurpunt VZW	stijn.leestmans@natuurpunt.be	
6	West-Vlaamse Milieufederatie vzw	Bart.Vanwildemeersch@westvlaamsemilieufederatie.be	

7	Pomona vzw	<a href="mailto:laura@pomonavzw.be">laura@pomonavzw.be</a>	
8	Linked.Farm	<a href="mailto:we@linkedfarm.eu">we@linkedfarm.eu</a>	
9	BioForum	<a href="mailto:info@bioforum.be">info@bioforum.be</a>	
10	Broederlijk Delen	<a href="mailto:suzy.serneels@broederlijkdelen.Be">suzy.serneels@broederlijkdelen.Be</a>	
11	Natuurpunt Brugs ommeland en middenkust	<a href="mailto:rudi.vantorre@telenet.be">rudi.vantorre@telenet.be</a>	

12	Join For Water	harald.vanderhoek@joinforwater.ngo	 <b>Join For Water</b>
13	Natuur.koepel vzw	info@natuurkoepel.be	
14	Vogelbescherming Vlaanderen	info@vogelbescherming.be	
15	Vlaamse Parkinson Liga vzw	annick.hirschbock@parkinsonliga.be	
16	BOS+	laure.devroey@bosplus.be	
17	Rikolto	jelle.goossens@rikolto.org	

18	Solidagro	elisa.tondeleir@solidagro.be	
19	De Landgenoten	petra@delandgenoten.be	
20	Natuurpunt Midden-West-Vlaanderen	peter.lemmens@natuurpunt.be	
21	Nature & Progrès	Virginie Pissoort	
22	UNAB - Union Nationale des Agrobiologistes Belges	Dominique Jacques	

23	Canopea	Sylvie Meekers  (p.dessard@Canopea.be)	
24	Natagora	Gaëtan Seny gaetan.seny@natagora.be	
25	Humundi	jja@humundi.org	
26	Werkgroep Natuurlijk Imkeren WNI	lode.devos@natuurlijkimkeren.org	
27	Voedselteams vzw	kevin@voedselteams.be	



Annexe 1 - Dispositions du dossier SUR dont l'ouverture et la discussion sont recommandées :

- 1. Lier la lutte intégrée contre les ravageurs (IPM) à des règles spécifiques aux cultures** : La pratique a montré que la lutte intégrée contre les ravageurs n'est pas adoptée sans un cadre clair et directement contraignant sur le plan juridique. Malgré l'obligation pour les États membres d'appliquer la lutte intégrée dans le cadre de l'actuelle directive sur l'utilisation durable des pesticides (SUD) depuis 2014, la lutte intégrée n'a pas été adoptée. L'affaiblissement de la proposition en transformant des règles contraignantes spécifiques aux cultures en lignes directrices annulerait donc une disposition cruciale de la proposition SUR. Une lutte intégrée efficace et applicable, assortie de règles spécifiques aux cultures, est une condition préalable pour que la SUR entraîne des changements effectifs dans les pratiques agricoles. La mise en place d'un cadre juridiquement contraignant est essentielle pour garantir un environnement juste et équitable, obligeant tous les États membres à contribuer à un avenir durable pour leurs agriculteurs, à préserver la santé des agriculteurs et des autres citoyens et à protéger l'environnement.

La lutte intégrée contre les parasites ne constitue pas une menace pour la sécurité alimentaire ou la stabilité des agriculteurs. Des exemples de bonnes pratiques existent dans toute l'Europe. Les projets de recherche<sup>12</sup> montrent le potentiel de la lutte intégrée pour accroître la résilience des systèmes agricoles et réduire la dépendance à l'égard des produits agrochimiques. Les alternatives souvent mentionnées, comme le biocontrôle, ne sont réellement efficaces que si la lutte intégrée est correctement mise en œuvre. C'est pourquoi la mise en œuvre de la lutte intégrée contre les ravageurs (IPM) est essentielle. La promotion de la biodiversité fonctionnelle dans les zones agricoles constitue une base importante de la lutte intégrée, afin d'améliorer la résilience globale des systèmes agricoles et de réduire la vulnérabilité des systèmes de culture aux ravageurs et aux phénomènes météorologiques extrêmes.

- 2. Définition stricte des zones sensibles et interdiction de l'utilisation de pesticides nocifs dans ces zones:**

Il est urgent de protéger les zones sensibles, de protéger les citoyens, la biodiversité et les ressources naturelles contre les pesticides. Les citoyens, les zones naturelles et les ressources en eau sont fortement impactés par les pesticides. Par exemple, des sources d'eau potable déjà importantes, situées dans des zones naturelles, ne pourraient plus être utilisées en raison de concentrations excessives de pesticides<sup>13</sup>. Dans plusieurs lettres adressées aux ministres de l'UE, nous avons demandé instamment que l'on s'oppose à la proposition visant à autoriser l'utilisation de pesticides nocifs dans les zones sensibles<sup>14</sup>.

---

<sup>12</sup> [van der Ploeg et al. 2019](#). Le potentiel économique de l'agroécologie : Preuves empiriques en Europe - [IDDRI, 2018](#). Une Europe agroécologique en 2050 : une agriculture multifonctionnelle pour une alimentation saine

<sup>13</sup> [Te veel pesticiden in het water: geen drinkwater uit twee West-Vlaamse waterbekkens](#)

<sup>14</sup> <https://www.pan-europe.info/sites/pan-europe.info/files/public/resources/Letters/Letter%20to%20ministers%20-%20SUR%20and%20Sensitive%20Areas%20-%20September%202023.pdf> - <https://www.pan-europe.info/sites/pan-europe.info/files/public/resources/Letters/Letter%20-%20Sustainable%20Use%20of%20Pesticides%20Regulation%20%28SUR%29%20-%20Spanish%20EU%20Presidency%20-%20July%202023.pdf> - <https://www.pan-europe.info/sites/pan-europe.info/files/public/resources/Letters/Reaction%20to%20the%20IPM%20compromise%20chapter%20of%20the%20Swedish%20Council%20presidency%20on%20the%20Sustainable%20Use%20of%20Pesticides%20Regulation%20%28SUR%29.pdf>

Les zones sensibles devraient inclure au moins les zones énumérées à l'annexe II. La définition devrait s'étendre aux terrains de sport, aux cimetières, aux routes, aux autoroutes et aux bordures de voies ferrées, aux ports industriels, aux aéroports, aux zones industrielles et aux zones de lignes électriques aériennes. Même en autorisant l'utilisation de pesticides si les citoyens se voient refuser l'accès aux sites traités, les citoyens ne sont pas protégés contre les pesticides - les pesticides dérivent et leurs résidus restent dans l'environnement et ont un impact sur la santé et la biodiversité. À titre d'exception, nous suggérons que les substances de biocontrôle non synthétiques et à faible risque, dans le cas où toutes les mesures de lutte intégrée contre les parasites ont échoué, puissent être autorisées dans les zones agricoles situées dans les zones sensibles.

Les données montrent que de larges zones tampons autour des zones sensibles sont nécessaires pour protéger de manière adéquate les citoyens, les zones naturelles et les masses d'eau contre les pesticides<sup>15</sup>.

L'étude complémentaire à l'analyse d'impact demandée par le Conseil en décembre dernier et publiée en juillet de cette année, a fourni des solutions et des exemples de bonnes pratiques qui ont réussi à interdire les pesticides dangereux pour protéger la santé de leurs citoyens et la biodiversité. Les résultats de cette étude n'ont pas été pris en compte par la présidence espagnole, et nous vous demandons donc de corriger cette omission. Nous vous encourageons vivement à utiliser ces informations dans votre processus de prise de décision.

Nous tenons à souligner qu'une définition adéquate des zones sensibles est d'une importance vitale pour la protection de la santé des enfants, les membres les plus vulnérables de notre société qui méritent une attention et une protection particulières. Les pesticides ont été associés à divers problèmes de santé chez les enfants, allant de problèmes de développement à des problèmes respiratoires, comme l'a montré notre récent webinaire. Il est impératif de définir clairement les zones sensibles, c'est-à-dire les zones où les enfants vivent, jouent et apprennent, afin de préserver leur bien-être. Par conséquent, nous vous demandons de veiller à ce que des mesures de protection strictes soient incluses dans le texte du Conseil.

3. Nous vous demandons instamment de soutenir et de maintenir les **objectifs nationaux de réduction des pesticides** d'au moins 50 %. Comme nous l'avons indiqué dans nos lettres précédentes<sup>16,17,18</sup>, les preuves scientifiques mettent constamment en évidence les effets néfastes de l'utilisation des pesticides sur la biodiversité, la santé des sols et la qualité de l'eau. En fixant des objectifs de réduction, vous signalez votre engagement à prendre en compte la volonté des citoyens en faveur d'une agriculture plus durable et écologiquement responsable.

<sup>15</sup> <https://www.pan-europe.info/sites/pan-europe.info/files/public/resources/Letters/Letter%20to%20ministers%20-%20SUR%20and%20Sensitive%20Areas%20-%20September%202023.pdf>

<sup>16</sup> [https://commission.europa.eu/system/files/2023-01/SWD\\_2023\\_4\\_1\\_EN\\_document\\_travail\\_service\\_part1\\_v2.pdf](https://commission.europa.eu/system/files/2023-01/SWD_2023_4_1_EN_document_travail_service_part1_v2.pdf)

<sup>17</sup> [Guyomard, Bureau et al. 2020](#), Recherche pour la commission AGRI - The Green Deal and the CAP : policy implications to adapt farming practices and to preserve the EU's natural resources.

<sup>18</sup> <https://www.inrae.fr/actualites/biodiversite-services-rendus-nature-que-sait-limpact-pesticides>

4. Interdiction de l'utilisation des **pesticides les plus dangereux**. Les pesticides de cette catégorie sont très nocifs pour la santé humaine et/ou pour l'environnement/la biodiversité en raison de leur toxicité, de leur persistance et/ou de leur bioaccumulation. Des alternatives existent et la santé et la sécurité des citoyens et de l'environnement devraient être prioritaires.
  
5. **Indicateur de risque harmonisé** - de nombreux experts<sup>19</sup> et des États membres reconnaissent le caractère erroné de l'actuel HRI-1, qui favorise les pesticides les plus toxiques au détriment des substances actives à faible risque qui sont utilisées en plus grandes quantités, mais qui sont moins nocives pour la santé humaine et l'environnement. En l'absence d'une HRI appropriée, il est impossible d'évaluer les réductions de l'utilisation des pesticides et des risques qu'ils présentent, et il n'y en aura donc pas. Les HRI doivent être corrigés en fonction de l'intensité de l'utilisation des pesticides à l'hectare. De même, la catégorisation dans les 4 groupes de risque devrait être améliorée, en particulier en ce qui concerne le groupe 4 avec le facteur de pondération 64 qui conduit à des réductions rétroactives des risques, même lorsqu'il n'y a pas de changement réel dans la pratique (par exemple, lorsqu'une substance est interdite).

Il existe des propositions visant à améliorer l'indicateur existant, par exemple les indicateurs relatifs aux pesticides tels que NODU, ou celui développé par Umwelt Bundesamt, ou encore l'indice danois de fréquence de traitement (TFI). Le Green Deal européen ainsi que deux initiatives citoyennes européennes ont pour objectif une réduction ambitieuse des pesticides afin de protéger la santé humaine et l'environnement : un indicateur adapté doit être utilisé pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.

6. **Le suivi** : Les États membres doivent rendre compte chaque année des progrès réalisés :
  - a. atteindre les objectifs de réduction des pesticides,
  - b. les mesures prévues et adoptées et des données quantitatives précises concernant le respect des dispositions relatives à l'utilisation des pesticides,
  - c. la mise en œuvre de la lutte intégrée contre les ravageurs et de règles spécifiques aux cultures,
  - d. la surveillance des résidus de pesticides et de leurs métabolites, y compris dans le sol, l'eau, la poussière intérieure et chez l'homme,
  - e. l'aide apportée aux agriculteurs ((par exemple, les systèmes consultatifs indépendants) pour mettre en œuvre les dispositions de la SUR,
  - f. les progrès réalisés dans la substitution des produits chimiques les plus dangereux, y compris les évaluations comparatives.

---

<sup>19</sup> <https://www.umweltbundesamt.de/en/topics/misleading-calculation-eu-plans-for-pesticide#SUR>

7. **Les détaillants**, en tant qu'acteurs clés de la chaîne alimentaire, devraient s'engager à atteindre les objectifs de réduction des pesticides, en élaborant et en publiant sur leur site web un plan d'action pour la réduction de l'utilisation et des risques liés aux pesticides, avec les mesures prévues et adoptées pour soutenir leurs fournisseurs dans la mise en œuvre de la lutte intégrée contre les ravageurs. Pour une mise en œuvre réussie de la SUR, il est essentiel que les détaillants établissent des engagements significatifs avec les agriculteurs, en vue de mettre en œuvre la lutte intégrée contre les ravageurs et d'atteindre les objectifs de réduction des pesticides. Les détaillants devraient se fixer pour objectif d'atteindre zéro résidu dans les produits alimentaires.
  
8. Comme dans la directive 2009/128/CE et le règlement (CE) n° 1107/2009, **le principe de précaution**, énoncé à l'article 191 du traité de l'UE, est pris en compte. La législation de l'UE sur les pesticides stipule que l'objectif de protection de la santé humaine et animale et de l'environnement doit primer sur l'objectif d'amélioration de la production végétale. Par conséquent, en cas d'incertitude scientifique concernant les risques, le principe de précaution doit être appliqué. Ce principe doit rester essentiel dans la SUR et doit également garantir que les États membres restreignent ou interdisent davantage l'utilisation des pesticides dans des circonstances ou des zones spécifiques.

#### Annexe II

- tous les espaces publics (parcs, jardins, terrains de sport et de loisirs, ...).
- les établissements humains et toutes les zones urbaines, y compris les jardins privés et les potagers.
- les zones fréquentées par des groupes vulnérables.
- toutes les maisons, jardins et autres propriétés privées (y compris les sites sportifs et récréatifs privés) où des personnes vivent, travaillent ou se divertissent. Les personnes, y compris les groupes vulnérables, passent souvent la majeure partie de leur temps à la maison, où elles devraient être protégées contre l'exposition aux pesticides.
- les zones protégées au titre de la directive 2000/60/CE et de la directive (UE) 2020/2184 (à l'exception de l'annexe IV 1 (iv) de la directive 2020/2184).
- les zones situées autour des masses d'eau de surface
- les zones écologiquement sensibles, y compris toutes les zones Nature 2000 (directive 92/43.CEE et directive 2009/147/CE), ainsi que toutes les autres zones protégées régionales ou nationales en fonction de la protection de la nature, de l'habitat et de la biodiversité.
- les chemins de fer, les routes, les autoroutes et les marges ferroviaires, les cimetières, les aéroports et les ports, les unités industrielles ou commerciales, les zones de lignes électriques aériennes, les mines, les décharges et les chantiers de construction.